

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 février 2015

**Président : François de MAZIÈRES**

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir de M. Marc TOURELLE), M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de Mme Francine BOBET), M. Bernard DEBAIN, M. Frédéric BUONO-BLONDEL (sauf délibération n°2015-02-02), M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY à partir de la délibération n°2015-02-02), Mme Florence MELLOR (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN (sauf délibération n°2015-02-08), M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir de Mme Marie DENAISON).

**Absents excusés :**

M. Marc TOURELLE (pouvoir à Mme Géraldine LARDENNOIS)  
Mme Francine BOBET (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY)  
Mme Sonia BRAU  
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à Mme Florence MELLOR)  
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY à partir de la délibération n°2015-02-02)  
M. Laurent DELAPORTE  
Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN)  
Mme Marie DENAISON (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN)

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 3 février 2015  
Date d'affichage de la convocation : 3 février 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64  
Nombre de membres présents : 54  
Nombre de pouvoirs : 6

**N° de l'ordre du jour :**

**2015.02.12 : Bilan du Programme Local de l'Habitat Intercommunal pour l'année 2013.**

□ **M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L.302-1 définissant le principe et le contenu des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L.302-3 ;

Vu la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la délibération n°2013-02-10, du Conseil communautaire du 4 février 2013, approuvant le Programme Local de l'Habitat 2012-2017 ;

Vu le bilan 2012 du Programme Local de l'Habitat.

-----

Le 4 février 2013, le Conseil communautaire a approuvé pour une période de 6 ans, le second Programme Local de l'Habitat Intercommunal.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) fixe les objectifs de construction de logements et d'amélioration du parc existant et décline sur l'ensemble de l'intercommunalité un programme d'actions permettant de les atteindre.

L'article L.302-3 du Code de la construction et de l'habitation, tel que modifié par la loi du 25 mars 2009 portant mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) délibèrent au moins une fois par an sur l'état de réalisation du PLH et son adaptation aux évolutions socio-démographiques.

Après 2 ans de mise en œuvre, le rapport 2013, joint en annexe, présente les grandes évolutions et expose le bilan de l'action publique en matière d'habitat.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'adopter le bilan 2013 du Programme Local de l'Habitat Intercommunal 2012-2017 ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à transmettre ce bilan aux services de l'Etat et au Comité Régional de l'Hébergement et du Logement.*

-----

-----  
M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **54**  
Nombre de suffrages exprimés : **60 -2 abstentions= 58** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages  
exprimés (2 abstentions de M. François SIMÉONI et de M. Daniel GUERSON).

Pour le Président,  
Par délégation,

  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

000 000 0000 0000 0000 00  
000 000 0000 0000 0000 00  
000 000 0000 0000 0000 00  
000 000 0000 0000 0000 00

000 0000 000 000 0 0000  
000 000 0000 0000 0000 00  
000 000 0000 0000 0000 00  
0000 000 000 0000 0000 00

